

Adresse des juges du tribunal de district d'Indremont à la
Convention nationale, lors de la séance du 20 brumaire an III (10
novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges du tribunal de district d'Indremont à la Convention nationale, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 54-55;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18027_t1_0054_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Égalité, Liberté, Fraternité ou la mort.

Citoyens Législateurs,

Nous aussi, nous prenons part à l'allégresse de tous les bons citoyens de ce que séquestrant entre vos mains la terrible massue du peuple confiée uniquement à votre sagesse, vous avez écarté les mains parricides qui tentoient de s'en saisir, de ce que démontrant au peuple françois dans votre adresse, qu'il ne peut être libre que par une soumission entière et absolue à l'empire des loix qu'il a lui même dictées par l'organe de ses Représentans, de ce que proclamant les vrais principes de justice et de vertu qui seuls peuvent baser tout gouvernement quelconque, même révolutionnaire, digne d'un peuple libre, d'un peuple qui ne respire que l'égalité, la fraternité, vous avez porté le désespoir et la mort dans l'ame des infâmes despôtes cõalisés, de tous leurs auxiliaires, royalistes, fédéralistes, fanatiques, aristocrates nobiliaires, mercantiles, ou autres égoïstes, ambitieux, dominateurs, factieux, intrigans, fripons, en un mot de tous les méchants. Restés à votre poste, le salut du peuple l'exige, jusqu'à ce que la paix que vous dicterés, quand il en sera tems, étant parfaitement consolidée, les loix et les institutions sages dont vous ne cessés de vous occuper étant bien établies, vous puissies confier à d'autres mains, sans danger, la direction d'un gouvernement que vous aurés rendu inalterable par les fondemens que vous lui aurés donnés et jouir délicieusement de la perspective du bonheur universel de tous vos concitoyens, de la satisfaction inappréciable de l'avoir crée.

Vive la République une, indivisible, démocratique. Vive la Convention nationale!

CURIAL, *président*, SANCHE, *accusateur public*,
CURTON, *greffier et trois autres signatures*.

b

[*Les magistrats du tribunal de district de Crest à la Convention nationale, s. d.*] (6)

Citoyens representants

La faction scelerate que vous avez terrassée, avoit répandu dans cette contrée l'épouvante, la méfiance et les soupçons; allarmés par les désastres qui nous environnoient, gémissans sur les victimes immolées auprès de nous par la tyrannie, notre vie se passait dans la crainte, l'agitation et les angoisses.

A la nouvelle des journées memorables des neuf et dix thermidor, l'espoir est rentré dans nos ames abbatues; votre attitude courageuse et ferme, votre profonde habileté a saisi le moment d'agir qui étoit prêt à vous échaper et enfin votre adresse du dix-huit vendémiaire, en bannissant du gouvernement françois la terreur, en affermissant le règne de la justice, ont rétabli dans tous les coeurs vraiment patriotes,

le calme et la tranquillité. Graces vous soient rendues, citoyens représentans, de vos services signalés. Dans ces conjonctions si difficiles et si perilleuses nous comptons avec confiance sur les engagements que vous avés pris dans votre adresse de consommer la Revolution et de donner à la france une constitution solide.

De notre part, nous vous assurons que notre patriotisme, n'a jamais été affoibli par la consternation que nous partageons avec nos concitoyens, l'on pouvoit sans doute nous priver de la liberté, nous arracher la vie; mais les membres du tribunal de Crest auroient fait, même en expirant la déclaration irrevocable qu'ils renouvellent aujourd'huy entre vos mains, de ne reconnoitre jamais d'autre gouvernement que celui du peuple par l'organe de ses representants.

BOVET, *greffier*, RICHARD, *commissaire national*, BERENGER, *Maitresse et deux autres signatures illisibles*.

c

[*Les juges du tribunal de district d'Indremont à la Convention nationale, le 3 brumaire an III*] (7)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentans,

Il est donc assuré que la france restera la plus sage, la plus florissante, la plus heureuse des nations. Il est donc vrai que les lumières, les vertus, les arts, la prospérité s'y fixent constamment, qu'elle sera l'admiration et le modèle de tous les peuples; qu'elle surpassera en grandeur et en justice toutes les associations politiques dont nous restent les annales. Ce sera donc avec le témoignage de l'avoir conduite à une fin si illustre et si fortunée, au milieu des dangers sans cesse rénaissans et par des travaux que rien ne put rébuter que vous retourneriez dans vos foyers. Ce sera sages et profonds Législateurs, pour avoir fondé le plus parfait des gouvernemens, que vos noms seront consacrés à la plus glorieuse immortalité.

Oui, et nous le confirmons à l'univers, nous le garantissons aux générations futures une si mémorable époque est enfin arrivée, elle est fixe et immuable; et ce qui l'affermie sont l'engagement généreux et solemnel, la promesse sacrée que vous venez de préférer. Cédant au voeu qui, tant de fois et de toutes les parties de la République, vous a été répété et dans cette sublime adresse qui fonde l'espoir et l'assurance des françois, vous avez juré de demeurer à votre poste jusqu'au moment où la révolution sera consommée.

C'est au milieu des troubles que vous comméçates cette grande oeuvre, ce sera par la renaissance du calme et par l'établissement d'une paix acquise par des triomphes et dictée avec

(6) C 324, pl. 1395, p. 23.

(7) C 324, pl. 1395, p. 22.

empire, mais ferme et durable que vous l'acheverez.

Nous aussi, nous applaudissons, nous adhérons aux principes, au plan que vous venez de proclamer, et d'un concours unanime, nous leur réportons nos veilles, nos travaux, l'offre de notre sang. C'est à vous que toujours nous voudrions nous rallier toujours, la Convention sera notre point central, et à votre voix nous saurons tout dévouer, tout sacrifier au service de la patrie : nos vœux, nos sermens se confondent dans les vôtres et avec vous nous mourons ou ses hautes destinées seront accomplies.

Les juges du tribunal de district d'Indremont.
FERME fils, GAILLARD, PAUQUELIN, POURNIN,
GAUDON fils, *commissaire national*,
LUSSAU, *greffier*.

d

[*Le tribunal civil du district de Tarbes au président de la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (8)

Liberté, Unité, Égalité.

Citoyen Président

Le tribunal du district de Tarbes, chef-lieu du département des Hautes-Pyrénées, te prie de bien vouloir mettre sous les yeux de la Convention nationale, l'adresse ci-jointe. Elle contient de sa part l'hommage des sentiments qu'a excités dans l'ame de tous les bons citoyens l'adresse sublime au peuple français votée par décret de la Convention du 18 vendémiaire courant.

Salut et fraternité.

Les membres composant le tribunal
du district de Tarbes.

CARMOUSE, *président*, MEVENT, CASTERAN,
LAPOIS, *juges*, CASTERAN, *commissaire national*,
COMSE, *secrétaire*.

[*Le tribunal civil du district de Tarbes à la Convention nationale, s.d.*] (9)

Liberté, Unité, Égalité

Citoyens Représentans,

Une immoralité profonde dévouée sous le masque de la liberté et du patriotisme, à la propagation de la tyrannie; une immoralité audacieuse et desorganisatrice vouloit vous faire descendre et habiter dans la région impure où elle respire : Elle ozoit insolament se prometre de vous rendre complices des nouveaux forfaits qu'elle meditoit encore; mais semblable au vol rapide et majestueux de l'aigle fier et indépendant qui se tient éloigné des régions basses, fangeuses et mephistisées, votre essor sublime avoit

deçu d'avance son fol espoir : vous avés plané dans la région supérieure où l'on respire l'air pur et salutaire de la justice et de la vertu; et vous avés voulu élever tous les français jusqu'à vous; c'est à cette hauteur que l'on commande au crime et que l'on tient la foudre pour l'écraser. La nature a établi la justice et la vertu pour être les souverains du Monde; le scélérat et l'intrigant ont pali de honte et de desespoir en lisant votre adresse aux Français du 18 vendémiaire. L'homme de bien, l'homme probe et vertueux qui est essentiellement le seul véritable ami du peuple, l'a couverte de ses bénédictions et l'a arrosée de larmes de confiance et de joie; et ces bénédictions et ces larmes valent bien mieux sans doute que l'hommage coupable de ces etres depravés, de ces patriotes hypocrites qui vomissant dans leurs discours les laves des passions, au nom sacré de la liberté et de l'égalité, tenoient dans leurs mains des coupes de sang qu'ils presentoient sans cesse au peuple.

Oui, Citoyens Représentans, par cette nouvelle proclamation solennelle des principes essentiels et imprescriptibles de la moralité publique, sur lesquels reposera désormais d'une manière invariable l'action du gouvernement, vous avés signalé le terme de la Révolution et accéléré l'époque de la prospérité et la félicité qui doivent en être la suite; car vous avez décuplé par l'amour et la confiance, les forces nationales, porté le dernier coup aux ennemis du dedans et sonné la dernière heure des coalitions étrangères. Vous avés aquis ainsi de nouveaux droits imperissables à la vénération publique. On ne fut ni grand, ni immortel pour avoir son nom gravé sur le marbre, l'airain et le bronze; car le meme burin y a tracé les noms du crime et de la vertu; mais on est grand, on devient immortel par la reconnaissance des peuples qui ne consacra que la mémoire de l'homme vertueux, des amis et des bienfaiteurs de l'humanité.

Les membres composant le tribunal du
district de Tarbes.

CARMOUSE, *président*, MEVENT, CASTERAN,
LAPOIS, *juges*, CASTERAN, *commissaire national*,
COMSE, *secrétaire*.

e

[*Les juges et le commissaire national du tribunal du district de Guéret à la Convention nationale, le 3 vendémiaire an III*] (10)

Citoyens représentans

Vous avez pris l'attitude qui convient aux representans d'un peuple libre : que les principes développés dans votre adresse soient désormais le regulateur de la Convention nationale, des autorités constitués, de tous les citoyens français; c'est le seul moyen de consolider les bases de la republique : plus de tiran, plus d'intrigans, plus d'agitateurs; c'est en vos mains

(8) C 324, pl. 1395, p. 32.

(9) C 324, pl. 1395, p. 33. *Bull.*, 29 brum., extraits.

(10) C 324, pl. 1395, p. 27.